

VI RAPPEL DES DONATIONS ANTÉRIEURES <sup>(1)</sup>					
Date <sup>(2)</sup>	Nom, qualité, résidence de l'officier ministériel (éventuellement)	Nom, prénom adresse du ou des donateurs	Description sommaire des biens	Valeur(s) en euros	Date d'enregistrement
	NEANT				

### CADRES RÉSERVÉS A L'ADMINISTRATION

VII LIQUIDATION DES DROITS (en euros)	

VIII PAIEMENT DES DROITS	
<p>PRISE EN RECETTE</p> <p>N° 2014/1698 DATE: 08/12/2014</p> <p>DROITS: Neant</p> <p>PÉNALITÉS: /</p>	<p>PRISE EN CHARGE</p> <p><del>SIE DE SAINT-MAUR DES FOSSES</del> ENREGISTREMENT-SUCCESSIONS</p> <p>DROITS: 9 Avenue des Arts 94107 SAINT-MAUR-DES-FOSSES</p> <p>CEDEX</p> <p>PÉNALITÉS: Tél.: 01 55 12 52 10 Fax: 01 55 12 52 10</p>

(1) cf. notice en page 4.

(2) Il s'agit du jour de la signature de l'acte lorsque l'acte est authentique, du jour de l'enregistrement pour un acte sous seing privé ou du jour de la révélation pour un don manuel révélé.